



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury CAFFA

Session 2022

Rapport présenté par Chantal Blanchard, présidente du jury et Carine Ossard, vice-présidente du jury

Textes réglementaires

- Arrêté du 20-7-2015 (NOR ENE 1414089A)
- Circulaire n° 2015-110 du 21-7-2015 (NOR MENE1414096C)

1. Les épreuves d'admissibilité

Nature des épreuves

➤ Un dossier

- rapport d'activité (5 pages maximum)
- rapports d'évaluation administrative et pédagogique

Le rapport d'activité évalue :

- la capacité du candidat à se présenter en dégagant les lignes de force de son parcours
- la capacité du candidat à s'adapter à une diversité de publics, à des contextes scolaires et éducatifs variés
- son implication dans la vie de sa discipline ou spécialité, dans des projets éducatifs à l'échelle de l'établissement, du district, du bassin de formation
- sa participation à des actions de formation et son intérêt pour la formation

➤ Un entretien avec le jury, sur 45 minutes

- 15 minutes, le candidat présente son parcours et ses motivations
- 30 minutes d'entretien avec le jury

L'ensemble de la présentation orale évalue :

- la motivation du candidat à devenir formateur
- son expertise professionnelle, sa réflexion didactique, pédagogique et éducative
- sa capacité à communiquer avec d'autres professionnels de l'enseignement et de la formation
- la capacité d'analyse du candidat sur ses propres pratiques
- son investissement dans le projet d'établissement ainsi que sa connaissance de l'environnement social et culturel de celui-ci.

Composition du jury

- Un inspecteur du second degré représentant le recteur
- Un IEN 1er degré
- Un chef d'établissement
- Un formateur académique

Les membres du jury rappellent aux candidats que **l'admissibilité au CAFFA est valable 4 ans**, après la fin de la session où le candidat est déclaré admissible, et cela, y compris en cas de changement d'académie.

Pendant ce délai de 4 ans, le candidat peut se présenter jusqu'à deux fois aux seules épreuves d'admission. (Article 9 arrêté du 20-7-2015 -2015).

Cadrage académique de l'épreuve

Le jury : la composition du jury assure une représentativité équilibrée des différents niveaux et voies de formation (voie générale, technologique, et professionnelle / collège et lycée).

L'évaluation du candidat : elle s'appuie sur une grille académique de critères strictement établie à partir des attendus du B0 du 23 juillet 2015 (en annexe de ce rapport).

- Dans une perspective d'accompagnement du développement professionnel des candidats, les jurys ont formulé, le cas échéant, des conseils fixés sur cette grille évaluative, communiquée aux candidats qui en font la demande auprès de la DEC 1.
- En outre, tous les candidats non admissibles peuvent bénéficier, s'ils le souhaitent, d'un « entretien conseil » individuel.

L'usage du numérique

Le jury rappelle aux candidats que l'usage du numérique dans les différentes épreuves de la certification fait l'objet d'un bonus (+2 pts) ou d'un malus (-2pts), lors de l'évaluation finale d'admission. L'usage du numérique mobilisé par le candidat est évalué dès l'épreuve d'admissibilité : au-delà d'une simple visée illustrative, ou d'un seul appoint technique, le jury attend que les choix numériques opérés ou évoqués par le candidat soient porteurs d'une plus-value pédagogique et formative (pour l'accompagnement individuel et/ou collectif et la formation) et que le candidat soit capable d'argumenter sur la pertinence de ces usages.

Profil et taux de réussite des candidats

22 candidats se sont présentés aux épreuves orales d'admissibilité, 9 à Rouen, 13 à Caen.

Sur ces 22 candidats, 13 ont été déclarés admissibles, 5 à Rouen, 8 à Caen.

Les disciplines représentées sont diversifiées. On observe des parcours et une expérience encore une fois hétérogènes chez les candidats sur le champ de la formation et de l'accompagnement : certains sont formateurs aguerris, d'autres n'ont aucune expérience du tutorat ni de la formation.

Observations du jury sur les prestations évaluées

Les membres du jury jugent rappellent que le CAFFA n'est pas une validation des acquis de l'expérience. Les candidats, déjà engagés et parfois **de longue date** dans des actions de formation ou de tutorat doivent impérativement s'attacher à saisir et à s'approprier **les enjeux nouveaux portés par le CAFFA** sur le champ de la formation des personnels, eux-mêmes liés aux **évolutions du système éducatif**. Même si la candidature, puis l'obtention du CAFFA apparaît légitimement comme une suite naturelle à leur engagement préalable et ancien dans la formation, elle ne saurait les exonérer d'une réflexion prospective, et d'une connaissance actualisée des enjeux de la formation.

D'autre part, le CAFFA, levier de développement professionnel, ne saurait être appréhendé comme un concours de recrutement. On attend donc des candidats qu'ils ne réduisent pas l'épreuve d'admissibilité à la démonstration de leur expertise d'enseignants ou de CPE. C'est avant tout un profil de formateur/tuteur, présent ou en devenir, que l'épreuve s'attache à sonder.

Les membres du jury ont valorisé des écrits clairs, ne se limitant pas à une approche descriptive, encore moins narrative, dans lesquelles on perçoit l'appropriation du référentiel du formateur, même s'il ne s'agit pas de la seule entrée possible. Ils ont apprécié la capacité de certains candidats peu expérimentés à **se projeter dans la mission de formateur/tuteur**, la capacité à **problématiser** et à **porter un regard réflexif sur ses propres pratiques**. Ils apprécient tout particulièrement les candidats qui acceptent un échange professionnel et ouvert avec le jury, témoignant à la fois de leur honnêteté intellectuelle et de leur goût pour la controverse.

Ils ont au contraire pénalisé des candidats qui pouvaient faire preuve de dogmatisme, qui avaient tendance à éluder les questions posées ou à mal maîtriser les références théoriques sur lesquelles ils s'appuyaient.

Au vu des échanges menés, les membres du jury attirent l'attention des candidats sur la **nécessité absolue de réfléchir en amont de l'épreuve à la posture du formateur** et à ce qu'implique la dimension académique de la formation, notamment en termes de loyauté envers l'institution et les prescripteurs, mais aussi de connaissance des enjeux et des questions vives qui traversent actuellement l'Éducation nationale.

Le jury recommande de veiller à ne pas proposer en début d'oral une présentation qui serait trop redondante avec le rapport d'activité, mais plutôt un prolongement ou des éléments complémentaires, et à s'entraîner à réaliser cette présentation dans le temps imparti.

Il souligne enfin la nécessité de **s'appuyer sur des sources actualisées et réellement maîtrisées**, de prendre connaissance des problématiques propres à son établissement, de s'ouvrir à une approche transversale des problématiques, enfin de réfléchir aux besoins des enseignants en termes de formation et d'accompagnement.

Leviers préconisés et démarches utiles

- **Se rapprocher des acteurs académiques, services, responsables de formation**, travailler en réseau avec d'autres formateurs
- **Acquérir progressivement une culture de la recherche**
- **Réfléchir à la prise en compte de l'évaluation dans toutes ses dimensions dans l'acte de formation** ; évaluation de la formation, effets des pratiques mobilisées, pour expliciter le lien entre formation et amélioration continue des pratiques d'enseignement et d'apprentissage.

2. Les épreuves d'admission

Nature des épreuves

- **Épreuve de pratique professionnelle (analyse de pratique de tutorat ou action de formation)**

Cette épreuve se déroule en présence de deux examinateurs qualifiés (un inspecteur de la discipline et un professeur de l'INSPE) qui assistent pendant 60 à 90 minutes à la prestation du candidat puis ont un entretien

avec lui.

Depuis la session 2022, les examinateurs qualifiés n'assistent plus à la soutenance du mémoire.

➤ Soutenance du mémoire

Cette épreuve s'appuie sur le mémoire (20 à 30 pages hors annexes), travail personnel de réflexion portant sur une problématique professionnelle d'accompagnement ou de formation qui implique un engagement personnel du candidat.

Le candidat dispose de 15 minutes pour présenter son mémoire puis intervient l'échange avec le jury, qui dure 30 minutes.

Composition du jury

- Un inspecteur du second degré représentant le recteur
- Un IEN 1er degré
- Un chef d'établissement
- Un formateur académique

Taux de réussite des candidats

19 candidats se sont présentés aux épreuves orales d'admissibilité, 12 à Rouen, 7 à Caen.

Sur ces 19 candidats, 12 ont été déclarés admis, 7 à Rouen, 5 à Caen.

Fait inédit, les meilleurs résultats s'observent sur les candidats évalués en tutorat. On rappelle cependant que le fait de choisir un sujet de mémoire ou une épreuve de pratique professionnelle en lien avec le tutorat n'exempte pas de mener la même réflexion que les autres candidats sur la formation, et inversement.

Observations du jury sur les prestations évaluées

On regrette cette année un niveau très inégal des mémoires, dont quelques-uns ne cadrent pas avec les attendus de cet exercice ; le jury souligne une difficulté spécifique pour le recueil et l'analyse des données. **Il rappelle qu'il n'est pas inutile de soigner la présentation, la rédaction et la réflexion du mémoire, qui doit rester un écrit personnel, personnellement maîtrisé** en veillant à l'énoncé d'une problématique effective et à la mise en œuvre aboutie d'une démarche expérimentale, en sachant mettre en lien et en résonance savoir théorique et pratiques professionnelles.

Les membres du jury ont pu noter une posture en sensible amélioration des candidats, visiblement bien entraînés à cette épreuve orale : respect du temps imparti, qualité d'échange authentique et d'écoute. Certaines prestations ont été brillantes de ce point de vue.

Ils regrettent en revanche un usage trop souvent non pertinent, c'est-à-dire sans plus-value réelle et explicite du numérique. Dans de rares cas, le numérique est même un champ aveugle de la pratique et de la réflexion du candidat. Il s'agira donc à l'avenir d'**investir pleinement le champ du numérique**, sans le considérer comme facultatif, annexe ou secondaire, de se préparer à une question systématique des jurys sur l'usage du numérique et d'être en mesure d'explicitier par l'expérience ordinaire la plus-value du numérique dans sa pratique de formateur ou de tuteur.

Le jury recommande de mieux anticiper l'organisation des formations/des accompagnements mobilisés en épreuve de pratique professionnelle, et mieux la synchroniser avec le déroulement de l'expérimentation mise en œuvre en vue du mémoire, pour se donner l'opportunité de présenter une démarche aboutie.